

Annexe 1

Circulaire n°2025 - 038 du 24/03/2025

Titre : Mouvement intra-académique ATSS – Calendrier 2025

Rappel concernant les ADJAENES, INFENES, ASSAE, ATRF : les agents souhaitant changer d'académie devaient obligatoirement se préinscrire sur AMIA du jeudi 02 janvier 2025 au jeudi 30 février 2025 inclus.

| Dates | Opérations |
|---|--|
| Du mardi 25 mars au lundi 07 avril inclus | Ouverture du serveur AMIA : - Consultation des postes vacants - Saisie des vœux de mutation |
| Du mardi 08 avril au mercredi 09 avril inclus | Edition de la confirmation de demande de mutation par l'agent |
| Jusqu'au vendredi 11 avril 2025 (délai de rigueur) <u>En l'absence de transmission, la demande sera automatiquement annulée.</u> | <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la confirmation de demande de mutation accompagnée des pièces justificatives sous couvert du supérieur hiérarchique par l'agent sur COLIBRIS • Envoi du dossier de mobilité au titre du handicap (annexe 5) par l'agent au service médical du rectorat dont il dépend. |
| Mardi 06 mai 2025 | Affichage et publication sur AMIA des avis portés sur les demandes de mutation |
| Jusqu'au jeudi 07 mai 2025 | Entretiens avec les structures pour les postes profilés (PPr) |
| Mardi 13 mai 2025 | Date limite de remontée des classements PPr par les structures |
| Mardi 20 mai 2025 | Affichage des caractéristiques retenues pour les demandes de mutation sur des postes non profilés |
| Jusqu'au vendredi 23 mai 2025 | Demandes écrites de corrections des agents par mail |
| Jusqu'au mercredi 28 mai 2025 | Examen des demandes de corrections par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs |
| Jeudi 05 juin 2025 | Résultats des mobilités réalisées sur AMIA pour les AAE, SAENES, ADJAENES, INFENES, ASSAE, et ATRF |